

La fédération Sud Santé Sociaux dénonce la mise en place du système de retraite par point et décline l'invitation du gouvernement : nous ne serons pas complices de la régression sociale !

Dans le cadre du programme de travail du gouvernement sur la concertation liée à la mise en place du système universel de retraites, le ministère des Solidarités et de la Santé a convié la fédération Sud Santé Sociaux à une réunion bilatérale sous la présidence de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur adjoint de cabinet de Madame Buzyn sur l'aménagement des fins de carrière à l'hôpital.

La Fédération Sud Santé Sociaux décline cette invitation qui n'a pour seul et unique but de communiquer sur le lien qu'aurait notre organisation syndicale avec le ministère.

Depuis le début du mouvement, la fédération Sud Santé Sociaux dénonce la mise en place du système de retraite par point tant il pénalise les salarié-e-s du secteur majoritairement composé de femmes.

Le silence de la ministre sur le sujet est assourdissant, aucune communication sur le niveau de salaire des agent-e-s, aucune communication sur la pénibilité du travail là où depuis plus de 10 mois nous dénonçons les conditions de travail et les salaires de misère à l'hôpital.

Les carrières de plusieurs catégories (infirmières, infirmières spécialisé, manipulateurs radio...) ont été bouleversées ces dernières années leur demandant de choisir entre garder la catégorie active avec un droit de départ à la retraite à 57 ans et avoir moins de salaire, ou passer en catégorie sédentaire avec une légère revalorisation salariale et avoir un droit de départ à partir à 62 ans. Le principe de la retraite à points va de fait annuler ces choix et donc pénaliser financièrement pour une seconde fois les agent-e-s.

La catégorie dite « active » est une reconnaissance de la pénibilité tant physique que psychologique du travail à l'hôpital. Pour la fédération Sud Santé Sociaux aucun compromis ne pourra se faire sans le préalable d'inclure pour toutes les catégories la notion de catégorie active et de fait le rattrapage salarial de la perte financière lié aux choix.

Aujourd'hui 40 % des aides-soignant-e-s et 20% des infirmier-e-s partent à la retraite avec un taux d'invalidité plus ou moins important, et avec une espérance de vie réduite de près de 7 ans pour les femmes. Repousser l'âge de la retraite, promettre qu'à partir de 60 ans les soignant-e-s pourront continuer de travailler à mi-temps en étant payé à taux plein jusqu'à l'âge légal de la retraite, est un mépris de plus de la part de ce gouvernement envers des professionnel-le-s déjà à bout et qui luttent depuis plusieurs mois pour l'amélioration de leur conditions de travail et pour un service public de qualité sur l'ensemble du territoire.

Enfin le calcul de la retraite sur l'intégralité de la carrière via la retraite à point non plus sur les 25 meilleures années pour le privé et les 6 derniers mois pour le public, promet une baisse des pensions conséquente dans notre secteur notamment pour les femmes. Elles sont les plus nombreuses à travailler à temps partiels, imposés ou « choisis » et à interrompre leur carrière pour élever les enfants et/ou pour s'occuper des proches.

Pour toutes ces raisons, la fédération Sud Santé sociaux n'ira pas négocier le poids des chaînes, elle exige le maintien de la retraite par répartition, une augmentation immédiate des salaires de 400 euros pour toutes et tous et, le maintien et le retour de la catégorie active.

Contact : Fédération SUD Santé-Sociaux 01 40 33 85 00

